

La promotion cantonale du bois indigène

Avec quelle «boîte à outils»?

J-L. Pfund, Service de la faune, des forêts et de la nature
Département du Développement Territorial et de l'Environnement
Neuchâtel



Plan de l'exposé

1. Bases légales et implications du service dans la promotion du bois
2. Tendances politiques, événements marquants
3. Les pistes suggérées (NE)
4. Des outils... mais quelle(s) boîte(s) à outils?
5. Les étapes à venir

1. Bases légales et implications du service dans la promotion du bois

Bases légales

- NE: Art. 40 al. 2 LCFo: **L'Etat et les communes** sont tenus de prendre, en collaboration avec le secteur privé, **les mesures nécessaires pour promouvoir l'utilisation du bois dans le canton**, notamment pour la construction et comme agent énergétique.
- NE: Art. 78 al. 2 LCFo: **L'Etat peut soutenir sous forme d'aides financières** les communes, les associations d'économie forestière et de l'industrie du bois, les propriétaires et les entreprises forestières **dans des démarches reconnues d'intérêt général favorisant l'utilisation du bois indigène**.
- NE: Art. 47 RELCFo:
 - Alinéa 1: **L'Etat et les communes privilégient l'utilisation du bois indigène**, dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique et économiquement supportable, lors de la construction, la transformation et la rénovation des **bâtiments qui leur appartiennent**, ou qui appartiennent à des institutions parapubliques.
 - Alinéa 2: **Ils mentionnent cette exigence lors des mises en soumission, cas échéant lors des concours qu'ils organisent en matière de construction.**

Implications du service

- En tant que service chargé d'appliquer la **loi** sur les forêts
- En tant que **propriétaire** (10% des forêts, env. 14'000m³/an)
- En tant que **partenaire** d'autres propriétaires forestiers et d'associations spécialisées



2. Tendances politiques, événements marquants

A Neuchâtel



- 1979: La nouvelle scierie des Eplatures est inaugurée, en partenariat «public-privé»
- 1996: Refonte de la loi cantonale
- 1997: Motion Béguin «*Aide à l'utilisation et à l'innovation pour la promotion du bois indigène comme matériaux de construction*»
- 2002: Expo 02
- 2005: Halle de la riveraine
- 2007: Mycorama
- 2009: 3^e prix Lignum – ferme à Lignières
- 2012: Mention Lignum centre commercial Marin - réalisation de **Microcity**
- 2013: Lancement de l'idée d'un **club bois**: 78 députés sur 115!



Un franc succès sur le front énergétique (reste env. 15%)

Evolution du nombre et de la puissance des installations automatiques des chauffage au bois (bois déchiqueté, sous-produits)



Sur le plan suisse

- Révision de la loi: *Art. 34a (nouveau) La Confédération encourage la vente et la valorisation du bois produit selon les principes du développement durable, en particulier au moyen de stratégies et de plans et en soutenant des projets innovants.*
 - Résultat de la consultation: volonté de promouvoir du bois suisse -> renvoi à «Iv. pa 12.477 von Siebenthal»
Utilisation du bois suisse dans les constructions financées par des fonds publics
 - Préparation d'un texte de loi (avis juridique -> OFEV et BBL -> projet de texte et rapport d'ici fin 2014, consultation)
- Une série d'interpellations politiques
- Des initiatives cantonales (GE), communales (Nyon), des partenariats
- Plan d'action bois (février 2014)

3. Les pistes suggérées (NE)

2012 – Concertation DEC/DGT suite à Microcity et une initiative privée (scierie)

Retour nécessaire sur les bases d'intervention

- *Les bases légales*
- *Les institutions*
- *Les instruments (outils)*

Mesures proposées à court terme:

- Utilisation des outils existants – campagne d'information
- Vers un «**réflexe bois suisse**»
- Meilleure compréhension «Filière et technologie» (**partenariats** (romands) et recherche)

4. Des outils, mais... quelle(s) boîte(s) à outils offrir?



Un potentiel d'action actuel, des outils...

- **Sociaux**: Bonne perception de la forêt (attention à la multifonctionnalité)
- **Economiques**:
 - Notion de «prestations propres» - *L'utilisation du bois de ses propres forêts ne constitue pas une entrave en droit des marchés publics*
 - Disponibilité de «comparatifs économiques bois suisse» – surcoûts limités au niveau des constructions
- **Ecologiques (énergétiques)**: Labels, notion d'énergie grise
- **Politiques**: politique forestière 2020 – Initiative Siebenthal (*critère national non, mais valeur «écologique et énergétique» de la notion de proximité probablement possible à mettre en évidence*)

A rassembler dans une boîte? Quelle/s boîte/s et pour qui?...

- Les **médias et le grand public** (avantage pour tous)
- Les **politiques** (quels leviers actionner?)
- Les **investisseurs** (avantages/risques/coûts?)...
Maîtres d'ouvrages institutionnels (SBAT et les communes) – surmonter les craintes
- Les **scieurs et les «transformateurs»**
(approvisionnement)
- Les **architectes et ingénieurs** (oui mais comment?)
- Les **menuisiers et charpentiers** (oui mais comment et à quel prix?)

5: Les étapes à venir

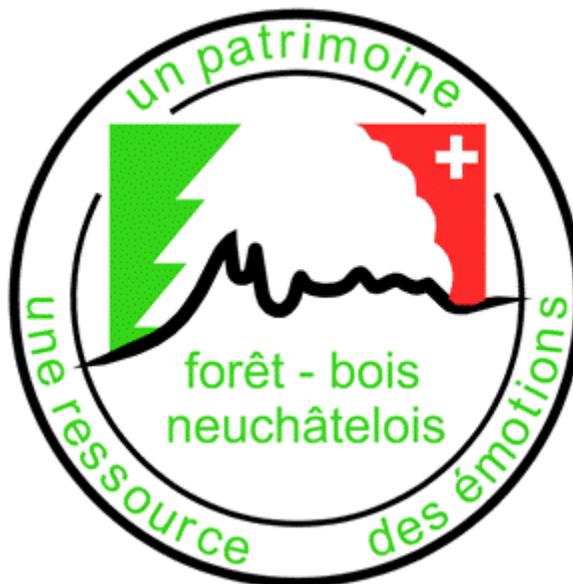
Les questions sur lesquelles nous planchons

- Etre **informé à temps** des projets (*SFFN-SBAT, communes*)
- Surmonter les **obstacles juridiques** (SBAT: craintes des procédures) (*travaux OFEV-BBL puis relais SFFN-Lignum*)
- Maintenir une **compréhension continue de la filière** – économique et technique... pour **informer les acteurs**. S'ancrer dans les «autres» milieux professionnels (SIA), **structure de conseils et maintenance de la boîte à outils** (*Lignum/AFN*)
- **Réflexe bois... suisse** – Campagne médias, maîtres d'ouvrages...
- Valoriser les **exemples** (institutionnels et pratiques, visibles ou non?)



- Réflexe établi? Travailler sur la qualité et... la **quantité** (bois «utile et courant» vs réalisations extraordinaires)

Merci de votre attention



Et au plaisir de collaborer avec vous!